



Les salaires dans les entreprises privées et publiques : stagnation et discrimination à l'encontre des femmes

Selon une publication récente de l'Insee ¹, en 2013, en France, le salaire brut horaire moyen dans le secteur privé ou dans les entreprises publiques est de 18,9 euros (18,7 euros en 2012). Cela représente une quasi-stagnation en euros constants (0,2 %), et une augmentation de 1,1 % en euros courants.

En équivalent temps plein (EQTP), la moitié des salariés perçoit un salaire brut annuel inférieur à 27 852 euros (2 321 euros par mois ; c'est le « salaire médian »).

- ✓ La moitié des femmes gagnent moins de 2 321 euros par mois (29 542 euros par an, salaire brut) ;
- ✓ La moitié des hommes gagnent moins de 2 461 euros par mois (25 536 euros par an, salaire brut).

La différence de de salaires s'explique par deux séries de facteurs :

- ✓ les caractéristiques des salariés : sexe, qualification et âge ;
- ✓ les caractéristiques des entreprises : type d'activité, taille de l'établissement et sa région d'implantation.

Une discrimination à l'encontre des femmes

En 2013, le salaire brut en EQTP des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes (30 864 euros pour les femmes contre 37 799 euros pour les hommes par an en moyenne).

Cet écart est encore plus important si on tient compte du poids de la précarité et du temps partiel imposé ².

Cet écart s'explique en partie par des différences de catégorie socioprofessionnelle :

- ✓ plus de 18 % des postes occupés par des hommes relèvent des catégories de cadres ou de chefs d'entreprises, contre moins de 13 % pour les femmes ;

¹ Insee Résultats, N° 181, avril 2016.

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irsocdads2013>

² Voir le livre de Rachel Silvera, *Un quart de moins. Des femmes se battent et obtiennent l'égalité de salaires*, Les Editions de La Découverte, 2014.

- ✓ seuls 30 % des postes occupés par des hommes relèvent des catégories d'employés ou d'ouvriers non qualifiés, contre plus de 63 % des postes occupés par des femmes.

Au-delà du sexe, le salaire dépend de deux séries de facteurs

Au-delà du sexe, les différences de salaires s'expliquent par deux séries de facteurs :

- ✓ les caractéristiques des salariés : qualification et âge ;
- ✓ les caractéristiques des entreprises : type d'activité, taille de l'établissement et région d'implantation.

Le salaire dépend d'âge...

Le salaire varie en fonction de l'âge du salarié : les jeunes de moins de 25 ans gagnent presque moitié moins que les salariés âgés de plus de 50 ans.

- ✓ salaire brut annuel moyen en EQTP des salariés de plus de 50 ans : 3 451 euros par mois (41 419 euros par an) ;
- ✓ salaire brut annuel moyen en EQTP des salariés de 25 ans et moins : 1 880 euros par mois (22 560 euros par an).

...de qualification...

Le niveau de qualification joue aussi un rôle déterminant sur le salaire.

En moyenne, le salaire horaire brut des cadres est presque trois fois plus élevé que celui des ouvriers non qualifiés.

<i>Catégorie socioprofessionnelle (5 modalités)</i>	Ensemble	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Ensemble	18,9	34,2	19,4	13,9	15,1	12,7

...de secteur d'activité...

Le salaire varie largement selon le secteur d'activité.

La « recherche et développement scientifique », les « activités financières et d'assurance » et le secteur de « l'industrie pharmaceutique » offrent les salaires horaires bruts moyens les plus élevés. Dans ces secteurs d'activité, les emplois sont plus qualifiés : au moins 60 % des postes sont occupés par des cadres, professions intellectuelles dites « supérieures » ou professions intermédiaires. Dans ces secteurs le salaire horaire moyen brut dépasse 28 euros, soit près d'une fois et demie le salaire horaire moyen, tous secteurs et tous niveaux de qualification confondus.

A l'opposé, dans des secteurs employant une main-d'œuvre réputée moins qualifiée, le salaire horaire brut moyen est inférieur à 15 euros. C'est ainsi le cas dans l'hébergement médico-social et l'action sociale, l'hébergement et la restauration et les services administratifs et de soutien. Dans ces secteurs sur l'ensemble des postes, la proportion de cadres et de chefs d'entreprises est inférieure à 6 % et celle des employés dépasse 26 % (73 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration).

...et de taille d'établissement

Généralement, le salaire brut horaire augmente avec la taille de l'établissement :

- ✓ 15,8 euros dans les entreprises de 1 à 9 salariés ;
- ✓ 17,7 euros dans celles de 10 à 49 salariés ;
- ✓ 25,5 euros dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Les salaires diffèrent selon la région d'implantation de l'établissement

L'Île-de-France concentrant davantage de sièges sociaux, d'activités de services, et de grandes entreprises que les autres régions, on observe une différence importante de salaires entre cette région et les autres.

- ✓ salaire brut horaire moyen en Île-de-France : 24 euros ;
- ✓ salaire horaire brut moyen dans les autres régions : 17,2 euros, soit 30 inférieur à celui de l'Île-de-France.

Derrière l'Île-de-France, les salaires les plus élevés sont concentrés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans ces régions, où les niveaux de qualification sont élevés, les salaires horaires bruts moyens varient entre 17,7 et 18,2 euros.

À l'opposé, en Corse et en Bretagne les salaires bruts horaires sont en moyenne les plus faibles de France métropolitaine (moins de 16,4 euros).

La précarité va de pair avec les bas salaires ; les femmes sont particulièrement touchées

Les postes à temps partiel représentent un peu plus de 25 % de l'ensemble des postes. Ils représentent 15 % du volume d'heures annuel et 13 % de la masse salariale brute.

Un peu moins de la moitié des postes à temps partiel sont occupés par des employés, et seulement 13 % par des cadres.

Les salariés à temps partiel perçoivent en moyenne 16,1 euros par heure travaillée, soit 17 % de moins que les salariés à temps complet qui gagnent 19,4 euros en moyenne.

Le salaire des postes à temps partiel baisse plus que celui des postes à temps complets (- 0,4 % en euros courants entre 2012 et 2013, soit une diminution de 1,3 % en euros constants).

Cette baisse du salaire brut horaire à temps partiel concerne toutes les catégories socioprofessionnelles, excepté les employés pour lesquels il augmente de 0,3 % en euros constants.

Les écarts de salaires sont plus marqués parmi les hommes et parmi les cadres

En 2013 :

- ✓ Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés ont perçu un salaire brut annuel en EQTP inférieur à 18 693 euros, soit 1 557 euros par mois.
- ✓ À l'autre extrémité de l'éventail des salaires, les 10 % les mieux rémunérés ont perçu plus de 57 106 euros de salaire brut par an, soit 4 758 euros par mois.

En EQTP, le salaire des femmes est moins dispersé que celui des hommes :

- ✓ Parmi les femmes, les 10 % les mieux payées gagnent 2,7 fois plus que les 10 % les moins bien payées (c'est le « rapport interdécile », rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile)
- ✓ Parmi les hommes, les 10 % les mieux payés gagnent 3,2 fois plus que les 10 % les moins bien payés.

Tous secteurs d'activités confondus, les salaires des cadres sont les plus dispersés : le rapport interdécile des salaires annuels bruts en EQTP de cette catégorie socioprofessionnelle est de 2,9, tandis qu'il est inférieur à 2,2 pour les autres catégories.

Distribution du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein
(en euros courants)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Moyenne	34 949	37 799	30 864
Premier décile (D1)	18 693	19 461	18 062
Premier quartile (Q1)	21 997	23 210	20 721
Médiane (Me)	27 852	29 542	25 536
Troisième quartile (Q3)	38 713	41 695	34 865
Neuvième décile (D9)	57 106	62 587	49 126
Rapport interdécile (D9/D1) ¹	3,1	3,2	2,7

Le « rapport interdécile » (D9/D1) mesure l'écart relatif entre le haut de la distribution (les 10 % les plus hauts) et le bas (les 10 % les plus bas).

Ainsi, en 2013, les 10 % de salariés les moins bien payés (situés en dessous de D1) gagnent un salaire brut annuel en équivalent temps plein (EQTP) inférieur à 18 693 euros, les 10 % les mieux rémunérés (situés au-dessus de D9) perçoivent un salaire supérieur à 57 106 euros.

Nasser Mansouri Guilani

28 avril 2016